

S.P.R.B.  
BRUXELLES DEVELOPPEMENT  
URRBAIN  
Direction des Monuments et des Sites  
**Monsieur Thierry WAUTERS,**  
Directeur  
C.C.N. – Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 – BRUXELLES

V/réf. : visite du 3 février  
N/réf. : AVL/ah/XL-2.39/s565  
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

**Objet :** IXELLES. Place Flagey. Ancien bâtiments de l'INR. Renouvellement du tapis des halls et des dégagements. Demande d'avis préalable à l'introduction de la demande de permis unique.

*Dossier traité par M. S. Duquesne.*

Le 3 février dernier, la DMS et la CRMS ont rencontré l'exploitant du bâtiment Flagey au sujet du renouvellement du tapis des halls et des dégagements. Par la présente, nous vous communiquons les **remarques et les recommandations** formulées à ce sujet par notre Assemblée en sa séance du 4 février 2015.

*L'arrêté du 28/04/1994 classe comme monument les façades et toitures de l'ancien INR et à l'intérieur : l'entrée du public avec le hall, les escaliers et le vestiaire, l'entrée du personnel avec le hall et la cage d'escalier ainsi que certains studios et bureaux.*

Lors de la restauration du bâtiment en 2000-2001, le tapis rouge des halls et des dégagements fut remplacé par un tapis vert. Cette option avait été acceptée par la CRMS moyennant certaines conditions, relatives notamment à la qualité et à l'aspect du nouveau tapis. Elles ne furent pas respectées.

Le nouveau tapis vert s'étant avéré peu qualitatif et son aspect insatisfaisant, il a été remplacé une première fois en 2007. Quelques années après, le tapis de remplacement étant à nouveau usé, la CRMS a approuvé en sa séance du 26 juin 2014, le principe de procéder à un deuxième remplacement, cette fois par un tapis 'rouge' dont la couleur serait plus en adéquation avec la fonction du lieu.

L'exploitant souhaite effectuer le remplacement des tapis pendant l'été 2015, au moment creux de sa programmation. Un bureau d'architectes a donc été mandaté pour élaborer une petite étude de faisabilité. L'auteur de projet a établi des critères de choix (prix, entretien, coût, esthétique) et il a présenté une sélection d'échantillons aux Monuments et Sites. Il s'agissait de six grands échantillons de tapis unis ou mouchetés et de deux plus petits, lignés, dont trois ont été retenus pour être présentés à la Commission: un rouge vif uni, un vert feuille chiné, ainsi qu'un orange de teinte assez douce. Cette dernière couleur présente une option nouvelle non encore envisagée au paravant.

**La Commission opte pour le tapis de couleur orange** qui est, de toutes les propositions, celle qui s'harmonise le mieux avec les boiseries en place. Ce ton se rapproche d'ailleurs du décor du hall Sainte-Croix renseigné sur un dessin d'avant-projet produit par Diongre.

Les deux autres échantillons sont écartés car leur teinte ne serait pas valorisante pour les lambris en place. Le caractère trop vif du rouge annulerait les tons chauds du bois tandis que le tapis vert serait trop terne par rapport aux décors.

La pose du tapis est prévue en lés, comme à l'origine. Pour résoudre le problème d'usure dans la zone d'entrée, il est conseillé d'étudier la réalisation d'un paillason permettant de remplacer ponctuellement les parties fortement exposées aux salissures.

**La Commission demande d'élaborer le dossier de permis unique en ce sens**, même si la proposition actuelle ne correspond pas au tapis originel. Les espaces ouverts au public étaient, en effet, recouvertes d'un tapis de velours épais, de teinte rose/rouge, dont la trame très serrée et le reflet donnaient aux intérieurs de l'INR un caractère luxueux et moiré, assez caractéristique des salles de spectacle de l'Entre-deux-guerres.

Vu le programme du bâtiment Flagey et son occupation plus intense qu'à l'origine, ce type de tapis n'est malheureusement plus envisageable : seules les matières synthétiques, ne possédant pas ces qualités, résistent à l'usage intensif actuel. C'est ce qui motive le choix d'une tonalité orange, plus douce que le rouge criard de l'échantillon examiné.

Veillez agréer, Madame le Directeur général, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente